



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1426

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Allies-Pôle Culture pour tous afin de faciliter l'accès aux musées municipaux dans le cadre de projets d'insertion sociale ou professionnelle

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1426 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ALLIES-POLE CULTURE POUR TOUS AFIN DE FACILITER L'ACCES AUX MUSEES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE PROJETS D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte un principe général d'attention à tous les habitants et développe avec les établissements culturels des services adaptés à la diversité des personnes. La Charte de coopération culturelle en est le support et l'expression.

Les six musées municipaux de Lyon (Musée des beaux-arts, Musée d'art contemporain, Musée de l'automobile - Malartre, Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Musées Gadagne, Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation) ont pour mission de proposer au plus grand nombre et à la plus grande diversité de publics, l'accès à la culture et aux ressources culturelles, via les parcours permanents, les expositions temporaires et les activités, événements et spectacles qu'ils proposent.

C'est ce même objectif que poursuit le Pôle culture pour tous, créé en au sein de l'association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, ALLIES, qui regroupe les activités de la Mission insertion culture et de la billetterie solidaire culture pour tous. Le pôle s'associe aux collectivités territoriales et mobilise les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Il anime une billetterie solidaire et assure une ingénierie de projets collectifs (médiation, ateliers de pratique artistique, actions liées plus directement à l'emploi).

Il propose, ainsi, un accompagnement à la fois humain et logistique qui amène des personnes, présentant des difficultés sociales ou économiques, à découvrir les offres culturelles et artistiques. Il leur permet de découvrir les lieux, les sujets et le plaisir de la pratique culturelle. L'association s'appuie sur des « coopérateurs » qui constituent un réseau de 600 associations et services de collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social et du handicap, du soin et du médicosocial. Grâce à ce réseau, des milliers de personnes en difficulté, les « actionneurs », s'informent sur la vie culturelle, accèdent à des invitations gratuites pour les événements culturels et artistiques de leur choix et prennent part à des débats sur la vie culturelle.

Ces actions permettent de tisser du lien social et contribuent à lutter contre l'exclusion des publics éloignés ou discriminés en développant confiance en soi et capacité de chacun à se réinventer.

Par ailleurs, le Pôle culture pour tous assure la sensibilisation, l'animation et la formation des acteurs et/ou des bénéficiaires.

Le partenariat avec le Pôle culture pour tous permet aux musées de toucher les publics éloignés dans leur pratique individuelle. Il est complémentaire des actions et politiques de développement culturel conduites par chaque musée.

Cette convention fixe un cadre d'action, pour trois ans, dans lequel chaque musée peut s'inscrire, en fonction de ses capacités, moyens et de sa politique des publics. Elle sera déclinée en conventions d'application précisant les modalités d'action pour chacun des six musées municipaux en partenariat avec le Pôle culture pour tous.

Les entrées et les médiations proposées à titre individuel dans le cadre de ce partenariat seront exonérées, dans la limite de 100 entrées par an et par établissement. La Ville de Lyon, en signant cette convention de partenariat renforce ses missions de service public.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et l'association ALLIES pour le Pôle culture pour tous est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents, notamment les conventions d'application avec chacun des six musées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET